

**REGLEMENT GENERAL DE L'ASSOCIATION**

L'Association est **NON RECIPROCITAIRE** et le permis de pêche local est obligatoire.

L'ouverture de la pêche est fixée le 1<sup>er</sup> mai par arrêté Préfectoral.

Pour le torrent de La Lavey , elle est fixée le 14 juillet

Le nombre maximum de prises par jour et par pêcheur est fixé à 4. Au-delà les poissons sont relâchés.

La maille est de 25 cm.

Il est demandé à chaque pêcheur de tenir un carnet de capture afin de permettre à notre AAPPMA d'optimiser la gestion de ce domaine d'altitude qui nécessite une attention particulière tant il est soumis aux aléas des températures hivernales sévères et aux crues estivales fréquentes.

Les carnets de capture vierges sont diffusés aux points de vente. Vous pouvez aussi utiliser la fiche de capture au verso de cette page . Les carnets sont à rendre en fin de saison. La fiche doit être rendue dès qu'elle est renseignée soit aux points de vente, soit par internet [AAPPMAalagaule.christolaise@free.fr](mailto:AAPPMAalagaule.christolaise@free.fr)

**REGLEMENT DE LA PÊCHE EN ZONE NOKILL**

La pratique de la pêche NOKILL , consiste à relâcher immédiatement toute prise quelque soit sa taille.

Le parcours NOKILL est situé sur la partie du Plan du Lac (voir carte)

Le NOKILL vise à préserver la population de truites et à leur permettre de se reproduire , tout en permettant aux pêcheurs de pratiquer leur activité et de pouvoir se faire plaisir avec des belles prises .

**REGLES à RESPECTER :**

- Toutes les techniques de pêche sont autorisées selon les règles de 1ere catégorie.
- Les hameçons sont simples et sans ardillon (ou avec ardillon écrasé) ceci pour limiter les blessures infligées au poisson et augmenter le taux de survie. Couper les 2 branches des hameçons triples.
- Remise à l'eau immédiate de tout poisson quelque soit sa taille.  
Il est interdit de transporter sur le parcours NOKILL une truite pêchée sur un autre secteur, ceci pour éviter toute ambiguïté lors des contrôles.

**RECOMMANDATIONS :**

- Ferrer le poisson à la touche pour éviter l'engamage.
- Ramener le poisson ferré le plus rapidement possible.
- Laisser le poisson dans l'eau si possible, ne pas le mettre sur la terre ou les pierres.
- Utiliser une épuisette permet d'éviter des maltraitements inutiles.
- Se mouiller les mains lors de la manipulation du poisson.
- Tenir les grosses truites à l'horizontale pour éviter des traumatismes internes.
- Couper le fil au raz de la gueule en cas d'engamage pour maximiser les chances de survie.

# AAPPMA *La Gaule Christolaise*

## FICHE de capture

Renseignez cette fiche pour chaque truite conservée (limitation à 4 poissons de taille minimum 25 cm) ainsi que pour les truites relâchées. Les secteurs sont indiqués sur la carte du domaine.

Date et secteur	Temps de pêche	Truites gardées nombre et taille	Truites relâchées nombre et taille	Commentaires

Vous pouvez remettre cette fiche à un point de vente

Restaurant la Cordée à St Christophe la ville , Gite le Plan du Lac , Gite le Champ de pin La Béarde.

ou par mail à [AAPPMAalagaulechristolaise@free.fr](mailto:AAPPMAalagaulechristolaise@free.fr)